

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 MARS 2023

N° 2023-05-06

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 11  
Exprimées par pouvoirs : 12  
**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

**Délégué-es présents-es**

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1  
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX,  
Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude  
BLANC, Christophe CAMP à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Vincent

JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric  
ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François  
PERILHOU à Lionel TARDY

**Délégué excusé** : Claude AURIAS, Philippe CAHN, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX,  
Marlène MOURIER, Michel ROLLAND

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Convention triennale avec la DREAL 2023-2025 – Dotation annuelle de l'Etat au Parc – Soutien à l'ingénierie territoriale – Ajustement

### Rapport :

La Présidente rappelle que par délibération n°2023-03-03 du 2 février 2023, le Comité syndical a validé la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc au titre de l'exercice 2023.

Dans le contexte d'inflation actuel, le Parc a été informé de l'arbitrage favorable du Ministre à la demande de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France de revaloriser la dotation budgétaire attribuée aux PNR. Cette revalorisation s'élève à un montant de 30 000 € par Parc.

Suite à cet arbitrage et après avoir pris l'attache du ministère, la DREAL a indiqué que ces crédits seront versés, au titre de l'année 2023, dans le cadre de la convention triennale. Le montant de la subvention de soutien à l'ingénierie allouée cette année sera ainsi porté à 130 000€.

Il est donc proposé de modifier la convention en ce sens.

### Délibération

- ◆ Vu le code de l'Environnement ;
- ◆ Vu le Contrat de plan conclu entre l'État et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2021-2027 ;
- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n°2023-03-03 du 2 février 2023
- ◆ Considérant l'arbitrage favorable du Ministère de la transition écologique
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Prend acte** de la revalorisation accordée par le Ministère pour l'année 2023
- **Autorise** la Présidente à signer la convention triennale avec l'Etat relative à la dotation annuelle au Parc et à solliciter toute subvention relative à des actions relevant de cette convention cadre avec la DREAL au titre de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

